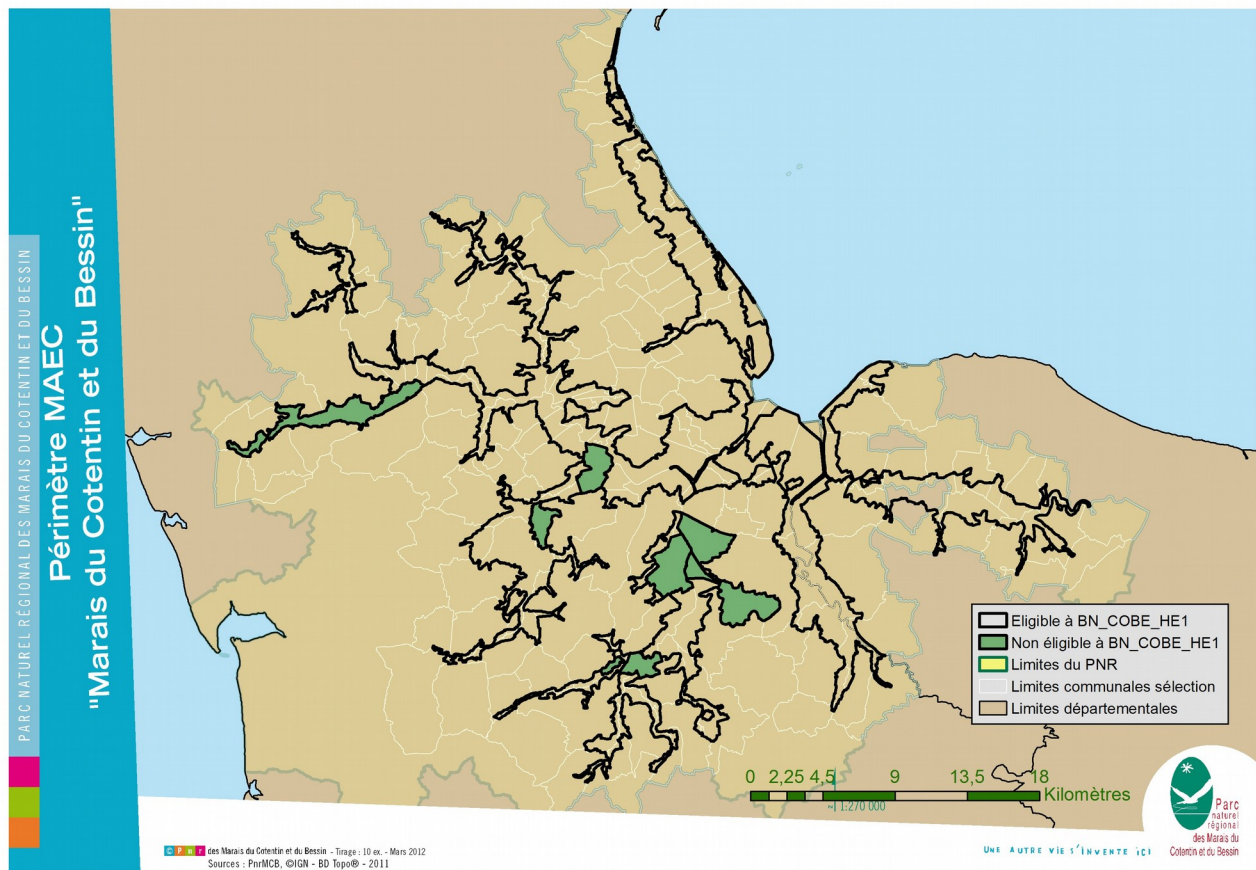


Projet AgroEnvironnemental et Climatique Marais du Cotentin et du Bessin 2021

Le territoire

Le territoire comprend les marais continentaux du Cotentin et du Bessin et les polders qui bordent la Baie des Veys. Il couvre 30 030 ha. Il s'agit de la fusion des territoires MAEt COBE et ZHCO.



Les mesures proposées

Code mesure	Intitulé	Principaux éléments de cahier des charges	Rémunération
BN_COBE_HE01 accessible uniquement hors zone tourbeuse cf. carto	Gestion extensive par fauche ou pâturage	Chargement de 1,4 UGB/ha/an ou fauche après le 25 juin Remise en état des prairies après inondation	94,30 €/ha
BN_COBE_HE02	Gestion extensive par fauche ou pâturage sans fertilisation	Chargement de 1 UGB/ha sur la saison (15 avril-15 novembre) ou fauche après le 25 juin. O fertilisation Remise en état des prairies après inondation	145,63 €/ha
BN_COBE_HE03	Fauche tardive sans fertilisation	Fauche après le 25 juillet O fertilisation Remise en état des prairies après inondation	311,23 €/ha
BN_COBE_HE04	Fauche très tardive sans fertilisation	Fauche après le 25 août O fertilisation	331,63 €/ha
BN_COBE_HE07	Marais collectif niveau 2	Chargement instantané de 1 UGB/ha sur la saison (15 avril-15 novembre) ou fauche après le 25 juillet. O fertilisation Remise en état des prairies après inondation	145,63 €/ha